



Adresse postale : Mairie – 69370 Saint DIDIER au Mont d'Or
Site : www.saintfortunat.org
Mail : vivre@saintfortunat.org
Association N°0691049577

21^{ème} RENCONTRE PEINTURE et SCULPTURE VIVRE SAINT FORTUNAT

DIMANCHE 14 septembre 2025

Chers Amis Artistes

La **21^{ème} Rencontre Peinture et Sculpture** aura lieu
dans le hameau de Saint Fortunat à ST DIDIER AU MONT D'OR (69370)

le dimanche 14 septembre 2025 de 10h à 18h00

Les habitants de Saint Fortunat et les bénévoles de notre association « VIVRE SAINT FORTUNAT » vous attendent pour la 21^{ème} édition de l'exposition qui regroupe une centaine d'artistes chaque année.

Nous vous proposons :

- Un espace d'exposition riche pour son patrimoine exceptionnel avec sa chapelle « monument historique », ses ruelles, ses maisons, ses terrasses, tel un village provençal.
- Un accueil et une organisation bien rôdés, un **parking réservé** et **notre aide à l'installation**.
- Un public familial nombreux mais aussi beaucoup de connaisseurs (1800 visiteurs/acheteurs en 2024).
- Une **communication variée** avec banderoles, affichage, mails, presse et réseaux sociaux, ... à la hauteur de la notoriété de l'évènement.

Nous comptons sur une promotion soutenue de votre part auprès de vos réseaux pour faire de cette journée une parfaite réussite.

Vous pouvez compter sur la mise à disposition d'un **espace boissons et restauration**.

Toutes les modalités de l'exposition sont décrites au verso et notamment le **processus d'inscription à nous valider avant le 1er août 2025 afin de réserver votre emplacement**.

Pour une 21^{ème} année de réussite, nous espérons très sincèrement vous compter parmi nous le **dimanche 14 septembre prochain**.

Toute l'équipe d'organisation de **VIVRE SAINT FORTUNAT**

Artistiquement vôtre.

Contacts : Bernadette Mercier au 07 60 15 12 55

Mail : peinture@saintfortunat.org

Site : vivresaintfortunat.fr



www.facebook.com

SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR (69370)

Peinture
et sculpture
à Saint Fortunat

Dimanche 14 septembre 2025
10H-18H

VIVRE
SAINT
FORTUNAT

www.vivresaintfortunat.free.fr
ENTRÉE LIBRE

PEINTURE et SCULPTURE à SAINT FORTUNAT



21ème RENCONTRE
PEINTURE et SCULPTURE
VIVRE SAINT FORTUNAT
14 septembre 2025

Le code de l'exposant

Article 1 :

Sont admises à l'exposition les œuvres ci-après désignées :
Peintures, aquarelles, pastels, dessins, sculptures.

Article 2 :

Le mode d'attribution des places se fera dans l'ordre des inscriptions.
Les organisateurs badgés seront les seuls habilités à placer ou à faire déplacer les peintres sur les emplacements réservés et marqués avec un numéro.

Article 3 :

Les artistes disposeront d'un espace d'exposition de 3 mètres au tarif de 35€. La surface d'exposition pourra être étendue à raison d'un standard de 3 m soit 35€ supplémentaires. **Pour des raisons de sécurité, les barnums ne sont autorisés que sur certains emplacements. L'utilisation d'un barnum est à indiquer sur le bulletin d'inscription. Sans le respect de cette clause, le démontage du barnum sera exigé le jour de l'exposition.**

Article 4 :

Pour un bon équilibre de l'exposition, chaque candidature est soumise au comité de sélection. Il sélectionne les candidatures dans l'ordre d'arrivée des inscriptions dans la limite des emplacements disponibles sur le site. Les candidatures sont à envoyer à l'association « Vivre Saint Fortunat » Mairie - 69370 - Saint Didier au Mont d'or.

Article 5 :

L'association « Vivre Saint Fortunat » ne répond pas des risques d'accidents quelles qu'en soient les causes. Les œuvres exposées demeurant aux risques et périls de l'artiste. Si bon lui semble, il peut contracter une assurance personnelle contre leur destruction, détérioration, vol ou perte.

Article 6 :

L'exposition se déroulant en plein air, les organisateurs précisent qu'en cas de mauvaises conditions climatiques, les exposants assumeront les risques.

Les droits d'exposition ne seront pas remboursés en cas de mauvaise météo ou d'impossibilité d'exposer par le fait de l'artiste le jour du 14 sept 2025. Les exposants devront prévoir pour leurs œuvres, chevalets, stèles, tablettes ou autres moyens d'accrochage respectant leurs œuvres, la bonne tenue de l'exposition et le cadre privilégié du site.

Article 7 :

Toutes les œuvres exposées devront être mises à la vente.

Article 8 :

Toutes œuvres réputées non conformes par les commissaires de l'exposition, seuls habilités à statuer, ne seront pas présentées au public (copies, reproductions, œuvres à caractère tendancieux, etc). Il est souhaitable que les œuvres présentées par chaque artiste soient de même facture.

Article 9 :

Tout exposant s'engage à laisser en place ses œuvres du début à la fin de l'exposition :

- début de l'exposition : 10h00

- fin de l'exposition : 18h30

Article 10 :

Le vernissage de l'exposition aura lieu le dimanche 14 septembre à 11H30 en présence de représentants de la Mairie de Saint Didier au mont d'or.

Article 11 :

L'installation des œuvres se fera progressivement à partir de 7h30 ainsi que la désinstallation à partir de 18h30 le dimanche 14 septembre. La désignation des emplacements sera réalisée par les commissaires de l'exposition avant votre arrivée.

Inscription Expo Peinture et Sculpture

BON DE PARTICIPATION à découper et à envoyer avant le 1er août 2025 avec votre chèque à l'ordre de l'association : Vivre Saint Fortunat à Mairie -69370 -Saint Didier au Mont d'or

Nom et Prénom :

Adresse :

Tél. ou portable : Mail : Site :

Je réserve 3 mètres à 35 € (réservation supplémentaire par standard de 3 mètres soit 35€)

pour l'exposition du 14 sept 2025. Je suis peintre sculpteur autres

Je possède un barnum oui non dimensions précises si barnum :x.....mètres (largeur 3 m maxi).

Ci-joint un chèque de€ correspondant au montant de ma réservation.

Date Règlement lu et approuvé. Signature de l'exposant

Contrôle Association « Vivre Saint Fortunat »: chèque N° Conforme Non Conforme